

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 16 Avril

NOUVELLES POLITIQUES

HAUTE COUR DE JUSTICE

Séance du 12 avril

La séance de la Chambre de conseil est ouverte à 2 heures 50.

Il y a lieu d'examiner tout d'abord les excuses, les refus de siéger et la question de compétence. Les excuses de MM. Paris, Fréry, Decray, le comte d'Arvincourt, Marion, Martel et Grandperret, malades, sont acceptées.

M. Rubillard, beau-père du procureur général, est autorisé à s'abstenir.

MM. de Montesquiou-Fézensac, Léon Renault, Delbreil refusent de siéger, mais la loi ne peut les y contraindre.

M. Aubren de Kerrel demande un compte rendu sténographique des débats. La droite appuie cette demande.

M. Oscar de Vallée demande la communication des pièces du procès, pour que le Sénat puisse prononcer avec compétence.

M. Lenoël combat cette demande.

M. Lacombe réclame à son tour la communication des pièces du procès.

M. Béranger exprime l'opinion que la haute cour ne peut arrêter l'action introduite par le parquet et qu'elle est forcée d'ordonner l'instruction.

M. Baragnon refuse d'accepter l'assimilation établie par M. Béranger entre le titre de Haute Cour et la procédure d'instruction.

M. Dauphin combat cette thèse.

M. Oscar de Vallée dit qu'il est indispensable d'établir avant tout que le décret du président de la République répond à une réalité.

M. Le Royer s'oppose à ce que l'orateur plaide la question au fond.

A 5 heures 30 la gauche réclame la clôture.

Après une courte suspension de séance, M. Guiboud de Luzinai fait la proposition suivante :

« Attendu que le réquisitoire du procureur général se borne à assurer que le crime d'attentat a été commis sans exposer aucun fait qui permette à la haute cour d'apprécier si, en supposant ce fait prouvé, il y aurait attentat dans les termes prévus par le Code pénal, qu'ainsi la haute cour est mise dans l'impossibilité de reconnaître si elle est complètement saisie.

» La haute Cour déclare qu'il n'y a lieu d'ordonner l'instruction. »

Cette motion est repoussée par 209 voix contre 56.

Après le rejet de la proposition Guiboud de Luzinai, le président met aux voix la question de savoir si la haute Cour ordonne qu'il soit procédé à l'instruction.

Cette proposition est adoptée par 210 voix contre 55.

* *

251 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

XXIV

COMMENT LES COUREURS DES BOIS ATTEIGNIRENT ENFIN LE BUT DE LEUR DOUBLE PISTE, ET COMMENT FÉLITZ OYANDI EUT UNE DISCUSSION ORAGEUSE AVEC DARDAR, ET CE QUI S'ENSUIVIT.

Cependant, comme ils n'étaient pas hommes à se décourager après avoir réussi à venir jusque-là, ils firent le tour de la maison afin de s'assurer si, d'un autre côté, ils ne rencontreraient pas plus de facilités.

Derrière la maison, il y avait une espèce de hangar à demi ruiné.

Ce hangar, fait avec d'énormes pieux plantés en terre, était recouvert en papier bitumé et atteignait presque le toit de la maison.

Charbonneau saisit un des montants, grimpa comme un chat, atteignit le toit après quelques vigoureux efforts et disparut presque aussitôt.

Julian et le comte Armand retournèrent du côté

A 6 heures 50, la haute Cour reprend la séance publique et le président donne lecture de l'arrêt qui vient d'être rédigé en chambre du conseil et ordonnant l'instruction.

Voici le texte de cet arrêt :

« La Cour,

» Vu le décret du président de la République en date du 4 avril 1889 autorisant les poursuites contre un député ;

» Vu les articles 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 de la loi du 10 avril 1889 ;

» Ouï le procureur général en ses dires et réquisitions ;

» Ordonne qu'il sera procédé à l'instruction par la commission nommée à cet effet pour, ladite instruction faite et rapportée, être par le procureur général requis et par la commission d'accusation statué ce qu'il appartiendra. »

L'instruction

Les membres de la commission d'instruction se sont réunis samedi à quatre heures ; ils ont nommé pour président M. Merlin, dont on a fini par vaincre la résistance.

La commission a nommé assesseurs MM. Demôle, Trarieux et Cordelet qui assisteront et suppléeront au besoin le président, M. Merlin.

On assure que le dossier contient 10,320 pièces ; il est contenu dans 16 cartons et 5 liasses. D'après certains on-dit, il porterait sur trois points principaux :

1° Embauchage d'officiers et de soldats et concours demandés et promis en vue de certaines éventualités ;

2° Question d'argent ; virements opérés pendant le cours du ministère du général Boulanger ;

3° Attitude du général Boulanger dans une réunion tenue la veille de l'élection de M. Carnot, réunion à laquelle MM. Clémenceau et Lockroy avec M. Granet assistaient.

Protestation des Droites de la Chambre

Paris, 13 avril.

L'Union des Droites de la Chambre s'est réunie et a nommé une commission composée de MM. de Mackau, Piou, de Mun, de Cassagnac, pour rédiger une protestation contre la constitution de la haute Cour de justice. En voici le texte :

« Les membres de l'Union des Droites, « Considérant que la haute Cour a été réunie dans des circonstances qui démontrent la volonté arrêtée de la majorité républicaine d'avoir raison, par la violence, des manifestations du suffrage universel ;

» Considérant que les poursuites ont été provoquées par une délégation de la majorité du Sénat ;

» Qu'il est inouï que les dénonciateurs deviennent des juges ;

» Déclarent ne pas reconnaître cette juridiction exceptionnelle qui menace la libre expression de la volonté nationale, protestent contre cette parodie de la justice, et attendent avec

de la porte.

Un silence de mort régnait dans l'intérieur de la maison.

Soudain les deux hommes entendirent un grand bruit de ferraille ; la porte s'ouvrit et Charbonneau parut.

Entrez, dit-il, la maison est vide ; nous sommes les maîtres.

Ils entrèrent, mais en ayant le soin de laisser la porte ouverte et poussée seulement, afin de s'assurer une retraite en cas de besoin ; et ils commencèrent la visite de la maison.

Ce qui fut bientôt fait ; elle ne se composait que de trois pièces : une chambre à coucher en désordre, où l'on ne couchait presque jamais ; une cuisine servant de débarras ; deux cabinets de travail, celui-là même où nous avons assisté à la première entrevue de ce bon M. Romieux avec le Loup.

Tout était vide ; il n'y avait pas un chat.

Charbonneau s'était introduit dans la maison en levant un châssis à tabatière et en se laissant tomber dans un grenier complètement vide.

Julian fronça le sourcil.

— Cette mesure est à double fond, je le sens ; dit-il ; a-t-elle des caves ?

On chercha une entrée de cave il n'y en avait pas.

— Allons ; raprit Julian ne nous décourageons pas ; cherchons, sondons les murs et les planchers !

On se mit à l'œuvre aussitôt.

Soudain Julian s'arrêta.

Son regard s'était fixé, par hasard, sur un point lumineux, gros comme une pointe d'épingle.

confiance que le pays se prononce entre ceux qui défendent le suffrage universel et le gouvernement qui l'opprime. »

Cette protestation a été votée à l'unanimité.

DISCOURS DE M. JULES FERRY

L'Association nationale républicaine du centenaire de 1789, a tenu hier au soir son assemblée générale annuelle dans la salle de la Société de géographie.

M. Jules Ferry, qui présidait, a prononcé un discours dont nous donnons les principales parties.

Messieurs,

Si l'heure est décisive, on peut dire, au risque de paraître émettre un paradoxe, qu'elle est favorable. Le bien est sorti de l'exécès du mal. La dernière élection de Paris, qui, il faut bien l'avouer, fut un désastre, a provoqué le réveil du gouvernement et le réveil des modérés.

On a compris enfin que les conspirateurs, quoiqu'ils s'étalent au grand jour, n'en sont pas moins des conspirateurs. (C'est vrai !) On a compris que le gouvernement de la République est un gouvernement comme tous les autres, jaloux de vivre, ayant le droit de vivre, et avec le droit de vivre, celui de se défendre ! (Très bien ! très bien !)

On a compris que le gouvernement de la République doit être, comme les autres gouvernements, porteur de la main de la justice et du glaive et non pas du roseau dérisoire de je ne sais quel pauvre christ attaché au poteau, qu'on flagelle et qu'on outrage.

Les ennemis de la République mènent grand train autour de ce réveil. Ils croyaient que les républicains allaient se laisser égarer. Les républicains de 1889 se souviennent de ces paroles d'Edgard Quinet : « L'histoire hait les dupes, elle les met presque au rang de complices ». Ils ne veulent pas être dupes. Ils ne le seront pas. Une fraction de l'opinion qui semblait sommeiller depuis quelques années vient de se réveiller. Les hommes modérés se reprennent.

Vous avez tous été saisis de l'organisation nouvelle, active, formée par un certain nombre d'hommes appartenant à des opinions républicaines et libérales extrêmement tempérées, correspondant à ce qu'on appelle le centre-gauche. Ce sera un grand bien si les conservateurs républicains comprennent enfin qu'ils ont, dans notre société démocratique, quelque chose de mieux à faire que de censurer et de relever les erreurs de notre démocratie, et qu'ils ont à agir sur cette démocratie, à parler au suffrage universel, à se présenter à lui avec la force de leurs lumières, de leur situation et de l'autorité dont ils jouissent dans la société. Ils rendront ainsi un grand service à la République que nous servons avec eux. Ils ne seront jamais pour nous que des alliés, des auxiliaires et, cela me paraît

— Il se baissa pour mieux voir ; les deux autres attendaient anxieux.

— C'est là, dit-il en frappant du pied ; relevez le misérable tapis qui est au milieu de la pièce.

Ce fut fait en un instant.

Le comte Armand et Charbonneau ne virent rien.

Ils crurent que leur compagnon s'était trompé ; ils le regardaient haletants.

Julian souriait ; son regard allait du plancher au bureau et du bureau à la glace et à la cheminée.

Tout à coup il éclata de rire :

— C'est très ingénieux, dit-il, mais cette fois nous les tenons. Charbonneau, avez-vous la lanterne sourde que je vous ai recommandé de prendre ?

— Certes, monsieur ; la voici.

— Bien, il fait très sombre ici ; allumez-la, bientôt nous ne verrons plus clair. Maintenant, messieurs, placez-vous le plus près possible des fenêtres et ne bougez pas ; là, très bien !

Les deux hommes avaient obéi militairement.

Julian s'était mis sur le fauteuil en cuir devant le bureau.

— Attention ! dit-il.

Il appuya vigoureusement le pied droit sur le sol.

Aussitôt une partie du plancher se détacha et glissa sans bruit dans une rainure invisible.

— Là, ajouta le coureur des bois ; voici le passage.

En effet, en se déplaçant, le parquet avait démasqué un escalier s'enfonçant profondément en terre.

impossible en aucune circonstance, ni des rivaux, ni des adversaires. (Applaudissements).

Une des conséquences de l'élection du 27 janvier, c'est que si les modérés sont devenus plus hardis, nous devons constater avec une grande satisfaction que les radicaux sont devenus moins agressifs. (Rires et applaudissements).

Rien n'a été plus désastreux pour les destinées du parti républicain que la division, non pas la division dans les idées, les doctrines — celle-là est dans la nature des choses, dans le tempérament des esprits — mais la division passionnée, l'esprit de haine et de secte déchaînée entre deux grandes fractions du parti républicain.

Nous sommes entrés fort heureusement, et certes ce n'est pas de notre côté qu'il sera rien dit, fait, ni tenté pour modifier cet heureux état de trêve, nous somme entrés, dis-je, dans une situation beaucoup plus normale. Ni d'un côté, ni de l'autre, on n'abdique ses principes, mais il semble qu'on se dise au fond du cœur, après de si dures leçons : « Ne peut-on donc pas considérer d'une façon différente les destinées de la République, sans se mettre les uns et les autres en accusation devant le pays républicain. »

Nous en sommes convaincus, la leçon des événements, les enseignements si pénitents, si cruels et si répétés que nous avons reçus depuis deux années, ramènent je dirai presque dans notre berceau, plus d'une brebis égarée.

M. Jules Ferry s'élève contre le pessimisme. Si, après avoir été une école de littérature, il devenait une école en politique, c'en serait fait de la France et de l'avenir.

Ne trouvez-vous pas, ajoute-t-il, qu'il y a dans cet état d'esprit trop de mépris du suffrage universel, un peu trop de manque de foi dans la justice, dans la raison, dans l'action, et, pour tout dire, un peu de paresse et de scepticisme ? (Bravo !) On rencontre dans les rues de la Cité trop de gens qui crient : Jérusalem, malheur à toi ! mais on n'en voit pas assez qui montent sur la muraille pour la défendre et pour la sauver ! (Applaudissements).

On devrait bien pourtant se rappeler que les victoires des malfaiteurs sont faites en grande partie de la faiblesse des honnêtes gens.

L'orateur s'explique ensuite sur la question de l'argent, qui paraît devoir jouer un rôle de plus en plus considérable dans les élections. Il faut bien se rendre compte des réalités, quelles qu'elles soient. Cette situation démontre, dit-il, la nécessité de changer notre outillage électoral. On éblouit le pays avec l'imagerie et on l'étourdit avec les cris des camelots. Qu'avons-nous fait de sérieux pour le tirer de cet affolement ? Où est notre propagande, notre imagerie ? Sommes-nous au monde pour nous lamenter et pour voir grandir le torrent sans chercher à élever des digues ?

Ce ne sont pas là des attaques viriles. Si les honnêtes gens veulent se servir de moyens perfectionnés de propagande, qu'ils peuvent apprendre à l'école des scélérats, je ne puis pas croire qu'ils ne puissent leur opposer une barrière,

Les trois hommes mirent le revolver au poing et descendirent. L'escalier avait soixante-trois marches.

Quand ils atteignirent le sol, ils se trouvèrent dans un vaste souterrain de date très ancienne et percé de nombreuses galeries s'enfonçant dans plusieurs directions.

Julian prit la lanterne et examina attentivement le sol.

— Allons ! dit-il.

Le souterrain faisait de nombreux et brusques détours.

Tantôt il montait, tantôt il descendait, parfois il se rétrécissait, d'autres fois il s'abaissait ; souvent il fallait traverser des flaques d'eau stagnantes ou franchir des amas de décombres.

On entendait un bruit sourd et continu ressemblant au roulement éloigné du tonnerre ; de distance en distance les explorateurs rencontraient de lourds et massifs piliers, servant à soutenir les voûtes.

Depuis une vingtaine de minutes, les trois hommes avançaient ainsi à peu près dans les ténèbres, mais sans se décourager, lorsque tout à coup Julian repoussa vivement ses amis derrière un pilier et masqua l'âme de sa lanterne, en murmurant ce seul mot d'une voix basse comme un soufflé.

— Silence !

Les trois amis virent presque aussitôt apparaître une espèce de colosse, tenant une lanterne de la main gauche et un revolver de la droite, marchant le corps penché en avant, et promenant la lumière de sa lanterne dans toutes les directions.

GUSTAVE AIMARD (A suivre).

grâce à une imitation honnête de ces moyens malhonnêtes. (Rires).

Et il y a des découragés qui disent : Mais il est trop tard ! Et ils sont comme accablés par les fautes qui ont pu être commises. Oni ! disent-ils, le boulangisme, ce n'est pas une cause, c'est un effet ; c'est la conséquence d'une politique mauvaise, qui ne date pas d'hier. Il faudrait recommencer pour faire mieux, et il est trop tard.

Ah ! messieurs, je ne veux pas m'expliquer sur le chapitre des fautes commises, certes il y en a eu ; mais on se trompe, je pense, sur la portée et sur les conséquences que cette politique a pu avoir au point de vue du suffrage universel.

Le grand tort qu'a eu la République aux yeux de ces masses profondes, qui semblent, à l'heure qu'il est, se détourner d'elle, c'est de s'être laissé déconsidérer, déshonorer à bouche que veux-tu dans la personne de ses fonctionnaires de tout ordre, depuis le plus humble de ses représentants jusqu'au chef suprême de l'Etat. Le grand tort a été de donner à penser à la masse laborieuse de ce pays que la République n'était pas un gouvernement, mais seulement une anarchie déguisée.

Eh bien, si l'on se rend compte des causes du mal, on est bien près de toucher au remède. On a dit que ce que la nation veut aujourd'hui d'une façon confuse, c'est autre chose ! On ajoute : la nation, elle est désespérée ; elle éprouve ce vague désir de changement aussi difficile à formuler qu'à satisfaire. Qu'est ce que vous voulez y faire ! On veut autre chose ; on est, en créant un mot barbare de plus, on est autre chose. (Rires.)

Je crois, moi aussi, qu'on veut autre chose ; mais franchement, est-ce qu'il serait bien difficile de faire autre chose que ce que nous voyons depuis quatre ans ? Le pays veut autre chose et il a bien raison.

Eh bien, essayez de lui montrer une majorité de gouvernement, véritablement compacte, sage et disciplinée, une Chambre des députés qui n'ait pas la prétention d'attirer tous les pouvoirs (Très-bien ! très-bien) judiciaires, administratifs, financiers et de constituer, au milieu de cette Constitution qui repose sur deux Chambres, comme une véritable Convention. (Très-bien !)

Montrez-lui, au pays, des députés qui administrent moins, et qui légifèrent davantage !

Montrez-lui des préfets dont l'autorité ne soit pas incessamment diminuée par des intrusions indiscrètes ! Montrez-lui un Sénat moins modeste et un pouvoir exécutif plus fort ! Et le pays aura l'autre chose qu'il désire. (Applaudissements.)

Messieurs, nous avons vu, il y a quarante ans, la liberté succomber dans une crise qui avait trop d'analogie avec celle de l'heure actuelle ; mais alors, du moins, le conspirateur était au pouvoir, il tenait dans sa main toutes les forces sociales de la France.

Aujourd'hui, c'est le cas inverse : la République a tous les pouvoirs ! Elle a, pour se défendre, la majorité dans les deux Chambres ; elle est toute-puissante, elle est souveraine ! Et elle se laisserait arracher le bien qu'elle a reçu de nos pères et dont nous devons compte à nos enfants ! Oh ! Messieurs, un parti qui se laisserait ainsi dépouiller, il n'y aurait pas dans l'histoire assez de mépris pour lui ! (Applaudissements.)

C'est bien assez, c'est déjà trop qu'à l'heure présente le boulangisme fasse de nous, sachez-le bien et croyez-le bien, la risée de l'Europe entière.

Il dépend de nous que, tout au moins, on ne fasse pas des républicains de 1889, la risée de l'histoire et de l'avenir. (Applaudissements plusieurs fois répétés.)

LE BANQUET BOULANGISTE A VERSAILLES

300 convives environ assistaient dimanche au banquet organisé à Versailles par le comité boulangiste. M. Laguerre, a donné lecture du discours du général Boulanger qui lui était parvenu de Bruxelles pour la circonstance.

Messieurs,

Il y a un siècle, de grands événements se préparaient dans cette ville et dans la France entière. Versailles était à la veille de recevoir les Etats-Généraux, d'où allait sortir la Révolution.

Cette Révolution, on l'a appelée la Révolution française ; on aurait pu l'appeler la Révolution universelle. C'est d'elle que date la fin du vieux monde. C'est elle qui a été l'aurore de la rénovation politique et sociale dont les effets bienfaisants ont dépassé nos frontières, et s'étendent aujourd'hui sur toutes les nations.

Pacifique et libérale dans ses débuts, la Révolution, commencée à Versailles, se poursuivit à Paris. Elle devint bientôt autoritaire et violente, et elle donna carrière à des luttes gigantesques dont, malgré la distance qui nous sépare de cette époque, les souvenirs ne sont pas encore effacés.

L'heure est venue aujourd'hui, d'oublier les détails de ce combat formidable entre un monde qui nait et un monde qui finit. L'heure est venue de ne plus voir que les résultats obtenus. Aussi bien les souvenirs du combat nous divisent et la contemplation du résultat nous unit.

Il faut donc en finir avec ces haines que rien ne justifie entre citoyens d'un même pays, il faut donner à la France la paix intérieure, en dehors de laquelle il n'y a plus ni réforme féconde au dedans, ni force ni dignité à l'extérieur.

1789 nous a donné les conquêtes civiles sur lesquelles nous vivons depuis un siècle. Il appartient à 1889 de nous donner une forme de gou-

vernement incontestée. Depuis un siècle, nous la cherchons. Notre société démocratique, qui a son point d'origine en 1789, doit trouver son couronnement en 1889. Il faut que la fin du dix-neuvième siècle et le vingtième soient employés à la réalisation des réformes que le peuple attend et qui, seules, feront de la démocratie une réalité vivante. Le centenaire que nous nous disposons à célébrer est donc la fin d'une période glorieuse et sera l'ouverture d'une autre, plus glorieuse encore.

Tant que nous n'aurons pas un gouvernement qui s'y prête, il nous sera impossible d'obtenir ces réformes. Ce gouvernement ne peut être que la République, car la République seule est capable d'unir, de réconcilier les partis que les dynasties séparent, qui peuvent s'effacer les uns devant les autres, qui peuvent accepter sans capitulation la forme républicaine, qui n'est, en somme, que la souveraineté du peuple. Ce gouvernement ne peut être que la République, parce que les conditions de notre pays, telles que cent années depuis la Révolution les ont faites, ne permettraient plus à une monarchie, sous une de ses formes quelconque, de nous donner le repos, l'unité, la sécurité, la liberté sans lesquelles rien de sérieux ne peut être mené à bonne fin.

La France le veut. Et c'est pourquoi, depuis que mes amis et moi lui présentons la République, non plus comme une secte et fermée, comme une nouvelle église plus intolérante et plus exclusive que toutes les autres, mais comme un large terrain de réconciliation nationale, elle vient à nous avec enthousiasme, cette France, broyant les vieux moules, oubliant le passé plein de divisions et de haines, et marchant vers un avenir de concorde et d'union.

Mais si la forme du gouvernement définitif en France doit être la République, elle ne doit pas être parlementaire. Le parlementarisme, qu'il soit associé à la monarchie comme sous Louis-Philippe, ou à la République comme aujourd'hui, n'est susceptible d'engendrer que l'impuissance et la stérilité. Et cette double nécessité de conserver la République et de détruire le parlementarisme amène un nouveau déclassement de partis.

Ce n'est plus entre monarchistes et républicains que va s'engager la prochaine bataille électorale. Elle va s'engager entre les oligarques épris du parlementarisme d'une part, et les démocrates de l'autre. Déjà, on voit un certain nombre d'anciens royalistes qui refusent de se joindre à nous, à cause du caractère nettement démocratique de notre programme, former, sous le nom d'union libérale, un groupe avec les hommes du centre gauche dont les intrigues parlementaires n'ont jamais cessé d'être l'idéal. Le terrain de lutte que j'avais prévu, que j'avais annoncé dès le jour où je suis entré dans la vie politique, n'est pas fait pour me déplaire. D'abord il place la République hors de tout débat ; il nous assure ensuite un éclatant triomphe. La France, en effet, est foncièrement démocrate, et du moment où c'est entre le parlementarisme et la démocratie que la lutte s'engage, l'issue n'est pas douteuse.

De prétendus républicains, qui ont confisqué la France, parlent bien haut de fêter le centenaire de la Révolution. Ils se disent les continuateurs des grands hommes qui ont inauguré l'ère nouvelle. Pour en imposer au peuple, ils votent même des millions pour l'érection d'un monument commémoratif de la grande époque où sont éclos les principes qu'ils foulent honteusement aux pieds, car leur conduite n'est qu'une négation outragée des idées qu'ont fait triompher nos pères. Nos pères ont proclamé les droits de l'homme et, entre autres droits consacrés, ils ont décrété celui-ci : « Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels. » Eux créent des tribunaux d'exception. Nos pères ont affirmé l'égalité de tous les citoyens devant la loi. Eux, ressuscitant l'antique ostracisme, mettent hors la loi les citoyens qui ne se sont jamais réclamés que du suffrage universel, ils créent des lois et des juridictions spéciales contre un homme. Nos pères, héroïquement, pendant un moment, pour sauver la patrie envahie, ont pu voiler, suivant le langage de l'époque, la statue de la liberté. Eux rêvent les mesures de salut public, pour pouvoir continuer d'exploiter à leur aise la même patrie que les héros de 1793 sauvaient de l'invasion.

Le peuple ne leur permettra pas cette odieuse et lâche parodie. Il ne leur permettra pas de souiller cette date de 1789, la plus glorieuse qu'enregistre l'histoire. Il se rappellera qu'il est le parti républicain national, qui a célébré comme il convient le grand centenaire, en effaçant nos divisions en faisant cesser nos querelles, en consacrant la liberté, en établissant définitivement la République, en assurant le triomphe de l'honneur.

Messieurs, je lève mon verre à l'amélioration du sort du peuple et à l'union de tous les cœurs vraiment français dans la République !

Général BOULANGER.

INFORMATIONS

Élections au Conseil d'arrondissement

Canton de Sainte-Foy (Gironde)	
Général Boulanger,	1,239 voix.
Sivadon, républicain,	1,293 — élu.
Canton de Charenton	
Eberlin, républicain,	2,140 voix.
Jaunet, républicain,	1,123 —
Général Boulanger,	2,457 —
Péter, boulangiste,	912 —

Il y a ballottage.

Le général Boulanger

Bruxelles, 13 avril.
Le général Boulanger a fait une longue prome-

nade en voiture cette après-midi. Il a rendu à M. Nothomb la visite que le ministre d'Etat lui avait faite. Il a visité quelques immeubles dans le quartier Louise ; son choix paraît s'être arrêté sur un hôtel de la chaussée de Charleroi, situé au n° 90. Cet hôtel se trouve non loin de celui qu'a habité le duc d'Aumale.

M. Turquet s'installera rue de la Longue-Haie, 145 ; le comte Dillon louera probablement un hôtel rue du Beau-Site, tout à côté de l'habitation du bourgmestre de Bruxelles.

Par un acte passé devant M^e Barré, notaire à Bruxelles. MM. Boulanger, Rochefort et Dillon ont transféré à des tiers la propriété des meubles qui se trouvent dans leurs hôtels à Paris. Leurs habitations à Bruxelles seront garnies de meubles pris en location.

Bruxelles, 14 avril.

M. Arthur Meyer, accompagné de M. Henri Dillon, le plus jeune fils du comte Dillon, est arrivé hier par le train de 11 heures 50. Avec M. Meyer sont arrivés M. le comte de Maugny, MM. Duport et Roche. Ils sont arrivés à 11 heures 50 à la gare du Midi ; ils se sont rendus à l'hôtel Mengelle, où ils ont été aussitôt reçus par M. Boulanger.

Selon le *Matin*, parmi les nouveaux arrivés se trouvent certainement deux personnalités boulangistes en vue qui se cachent sous des noms d'emprunt.

Le *Figaro* ajoute que M. Meyer est porteur d'une somme de dix millions, qui sera déposée à la succursale du Crédit Lyonnais, à Bruxelles.

L'installation du général Boulanger est chose arrêtée. M. Boulanger a loué hier soir un hôtel dans l'avenue Louise, n° 195. Il s'y installera dans une quinzaine de jours.

Un espion allemand

Le capitaine O'Dann, fameux aventurier, qui a été un moment précepteur de l'empereur Guillaume II, et qui s'est fait condamner en France pour espionnage, vient d'être condamné à quatre ans et demi de prison pour escroquerie commise au détriment de M. Huene, attaché militaire à l'ambassade d'Allemagne à Paris. Le procès a eu lieu à huis clos, mais il semble résulter de certaines indiscrétions qu'O'Dann était employé comme agent secret par le gouvernement allemand. Sa mission aurait été tout spécialement de découvrir les émissaires envoyés en Allemagne par le ministre de la guerre français.

L'escadre russe

D'après le *Daily News*, on mande de Russie que l'escadre russe ira à Brest ou au Havre pendant l'exposition, ayant à son bord le grand-duc Georges, second fils du Czar.

Le grand-duc Georges visitera l'exposition avec les officiers de l'escadre.

On croit que l'escadre allant en France visitera les côtes de l'Allemagne, de la Suède, de l'Angleterre, de la France, et ira ensuite en Espagne.

REVUE DES JOURNAUX PARISIENS

Le *Figaro* publie une curieuse étude de la main du général Boulanger, faite par M. Bué, très versé dans la chiromancie. M. Bué a lu l'avenir de Boulanger d'après les lignes de sa main. Voici quelques-unes des prédictions de l'élève de Desbarolles :

1889. L'année apparaît tout d'abord comme une année exceptionnellement favorable à toute entreprise ayant pour but d'assurer la fortune du général et de l'augmenter. Ce serait le moment le plus propice pour attaquer et vaincre, pour acquiescer et développer. Quoi que l'on fasse, l'année 1889 doit apporter au général un fort appoint pour aider à la constance de ses efforts, pour augmenter la confiance qu'il peut avoir dans ses propres forces et dans son initiative hardie ; elle accroîtra considérablement son influence, sa situation et sa popularité.

L'année 1890, sous l'influence de Mars apparaît, en effet, comme une année de luttes et de dangers. De puissants ennemis coalisés contre le général uniront tous leurs efforts pour le compromettre et le perdre. Sa situation deviendra extrêmement critique.

L'année 1891, sous l'influence de la lune, est encore une année de luttes, de péripéties diverses, de déplacements, de dangers et de mouvements populaires.

Avec l'année 1892, nous entrons dans une ère nouvelle. Cependant, tout en élevant le général à un poste éminent, l'année 1892 ne se passera pas sans luttes et sans efforts.

La date fatidique de 93 nous ramène une nouvelle, mais heureusement dernière année de luttes et de conflits. Le péril sera grave ; la situation compromise ; il y aura dangers de chute ; mais cette année est sous la protection du soleil, la tonique du général, et l'influence solaire le préservera de tout danger, de tout insuccès.

Et M. Bué qui, ne doutant de rien, se permet de lui parler comme autrefois les augures parlaient au roi du haut de leur trempain d'airain, lui dit : « Garde-toi de reculer devant les obstacles ; use-les peu à peu comme une goutte d'eau use la pierre ! L'initiative hardie, calme, droite, persévérante, t'élèvera par degrés aux sommets que tu veux atteindre. »

Enfin, nous arrivons en 1894. C'est l'année où l'on pourra crier à pleins poulmons : « Vive Boulanger ! » sans craindre la police correctionnelle. Elle comble toutes ses ambitions, elle réalise toutes ses espérances. Une circonstance imprévue, providentielle, en lui assurant le concours de puissantes amitiés et toutes les faveurs populaires, le mettra au pinacle. Et il y restera jusqu'en 1899.

Qu'arrivera-t-il alors en cette année où le général atteindra ses soixante-trois ans ? Cela reste le secret du destin.

Opinion du Temps sur le projet d'érection d'un monument commémoratif de la Révolution française :

D'abord, les 12 millions ont été finalement réduits à 2, au moins pour la part de l'Etat, la ville de Paris restant libre de donner le reste, quant aux 50,000 francs, ils ont été ballottés de telle sorte qu'on se demande, en lisant le compte-rendu de la séance, s'ils ont été bien réellement votés ; en tout cas, ils avaient commencé par ne pas l'être, car il a fallu annuler un vote acquis pour les sauver d'un naufrage qui semblait irrémédiable.

Ce résultat, ou plutôt cet avortement, s'il s'était produit, n'aurait pas motivé de bien douloureux regrets : les affaires de ce genre ont toujours deux faces, l'utilité ou la grandeur du but à atteindre, la dépense nécessaire pour y arriver ; or, avec les dispositions actuelles du suffrage universel, c'est surtout la dépense qui apparaît, et on peut s'en remettre à l'opposition du soin de la mettre en relief et même de la grossir.

Pour que cette considération mesquine fût laissée de côté, il faudrait que la nation eût rassemblée sous ses yeux tous les bienfaits de la Révolution, qu'elle en fût pénétrée et qu'elle éprouvât un besoin irrésistible de les célébrer.

Il ne servirait à rien de se dissimuler que cet état d'enthousiasme n'existe pas : les fautes que nous avons commises en 1885 et les mésaventures que nous avons essayées depuis, nous ont mal préparés à réclamer pour nous-mêmes ou à proposer pour nos devanciers les apothéoses retentissantes comme celle dont la Chambre s'est occupée hier. Nous ne réussirons, par ces velléités imprudentes, qu'à provoquer des rapprochements peu flatteurs ; il n'est pas habile en ce moment de mettre en regard d'un passé glorieux un présent misérable.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Le Journal du Lot ne paraîtra pas le Jeudi-Saint.

Fête de la Société Amicale du Lot à Paris

Dimanche dernier, 7 avril, a eu lieu, dans les salons du Grand-Véfour, au Palais-Royal, la fête donnée par la Société amicale du Lot, à Paris, société dont nous avons tout récemment annoncé la formation.

Cette fête, composée d'un concert suivi d'un bal, a été véritablement charmante et avait attiré tout le Lot de Paris.

En ces sortes de réjouissances, où les artistes et amateurs prêtent gracieusement leur concours, il arrive souvent que plusieurs numéros du programme sont biffés parce que l'on a à déplorer l'absence de quelques-uns des exécutants annoncés. Rien de semblable ne s'est produit, car un de nos compatriotes, que sa modestie nous empêche de nommer, mais qui sera facilement reconnu si nous disons qu'il est sympathique à tout le monde, avait su réunir une véritable pléiade de musiciens chanteurs et acteurs.

L'Opéra, l'Opéra-Comique, la Comédie Française, la Gardé Républicaine, le Conservatoire mis à contribution et des amateurs de toute sorte formaient un ensemble digne des éloges les plus chaleureux et contribuaient à donner à cette mémorable soirée un éclat sans précédent.

M. Ballard, de l'Opéra, avec le grand air de *Don Carlos*, par son organe puissant et sonore de basse, a soulevé des bravos frénétiques ; M^{lle} Gravier, avec *Air de la Reine de Saba*, a fait admirer une voix délicieuse et une diction parfaite ; M. Fontbonne, flûtiste de la Gardé Républicaine, est bien la perfection faite flûte et a soulevé d'enthousiastes bravos ; le jeune Borrel, du Conservatoire, un émule de Paganini, qui joue du violon en virtuose et fait présager les plus brillants succès, a été fort goûté, avec M. Bernadon, dans une *Berceuse* pour piano et violon ; MM. Normandin et Doumayrou, qui tenaient la partie comique, ont été véritablement tordants dans « La lettre Chinoise » et « Marty de St-Céré » ; M. Bru a obtenu aussi un grand succès avec « *Les Poutous* » de Rey.

M. Pastour, premier prix du Conservatoire de Lyon, remplaçait M. Soulaucroix, retenu, à son grand regret et au nôtre, par son service à l'Opéra-Comique, où il jouait *Zampa* ; M. Pastour a été bien applaudi. MM^{mes} Corniquet ont chanté un amusant duo espagnol, fort goûté par tout le monde. Voilà pour la partie lyrique !

La partie dramatique était aussi brillamment tenue puisqu'elle l'était par des artistes de la Comédie Française : MM. Samavy et Langier et M^{lle} Duluc ; diction parfaite, donc succès énorme. M^{lle} Duluc, dont la physionomie délicate et fine répand un grand charme, a été vivement remarquée et applaudie.

Parmi les compatriotes de passage à Paris et qui s'étaient rendus à la fête, il convient de citer M. Rozières.

A minuit et demi on s'est mis à danser avec un entrain remarquable jusqu'à 5 heures du matin.

Grâce à une exécution magistrale, le pianiste, M. Hirlmann, enlevait littéralement les danseurs, les valse, polkas, mazurkas, etc., étaient exécutées avec une infatigable ardeur et les danseurs se sentaient enlevés, transportés dans un véritable tourbillon par l'envolée des croches et double-croches que M. Hirlmann faisait partir de son instrument. Disons, pour être tout à fait exact, que cet artiste s'était aussi distingué pendant le concert par l'exécution parfaite d'un morceau de Listz, sur des motifs de Faust.

La *bourrée* aussi s'est mise de la partie, d'abord parce qu'elle était au programme, ensuite parce qu'elle est essentiellement quercynoise.

Certes, nous devons des félicitations et des remerciements à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué au succès de cette belle soirée, mais nous devons en adresser en particulier à M. Bru, régisseur et chanteur émérite; aux capitaines Darres et Ayot; à MM Tinel, Talou, Lapougné et Cayla, commissaires de la fête, qui faisaient avec une galanterie charmante, à nos exquises compatriotes qui demandent déjà une nouvelle fête, les honneurs du salon du Grand-Véfour.

Pendant longtemps, les *Lotois* parleront de cette soirée où la joie rayonnait partout, où on s'est si franchement amusé, tant on était heureux de se trouver réunis. UN LOTOIS.

Le Conseil d'Etat, confirmant la décision du conseil de préfecture du Lot, vient d'annuler l'élection de M. le comte de Turenne, dans le canton de Lacapelle-Marival.

Les Rameaux

La solennité des Rameaux a été célébrée dimanche dans toutes les églises de la ville, au milieu d'une affluence considérable de fidèles.

Vers neuf heures, les rues présentaient l'aspect le plus pittoresque. Des centaines d'enfants de tout âge se rendaient à l'église, portant le rameau garni par la main d'une mère aimée, et un sourire de bonheur errait sur tous ces jeunes visages.

C'est dans le plus grand recueillement, troublé toutefois par quelques cris de bébés impatients, que la bénédiction a été faite.

Cette cérémonie si touchante et qui rappelle un des grands anniversaires du christianisme, s'est achevée sans incidents.

Retour des troupes du Tonkin

L'administration des colonies vient de prendre des dispositions pour assurer par les voies les plus rapides le rapatriement des hommes qui sont arrivés au terme de leur service au Tonkin et qui n'ont pu être embarqués à bord des transports ou des navires affrétés qui font un service régulier entre la France et l'Indo-Chine.

M. Etienne a prescrit au gouverneur général d'user à cet effet des paquebots de la Compagnie des Messageries maritimes, qui s'est engagée à prendre à un prix réduit 150 hommes sur chacun de ses navires revenant de l'Extrême-Orient. Un télégramme de Saigon annonce que le *Yangtsé* a pris un premier détachement de 150 hommes. Il restera encore, pour terminer la relève, 500 hommes à rapatrier par les paquebots suivants.

Les territoriaux

Samedi soir a eu lieu à Cahors le banquet annuel de MM. les officiers de la territoriale, présidé par leur colonel.

Le même jour, dans la matinée, comme nous l'avons déjà dit, le drapeau du régiment a été remis, avec la solennité habituelle, au domicile du colonel du 7^e de ligne. Il était confié à la garde du colonel de l'armée territoriale depuis l'appel des classes de réserve.

Congrès

Le 27^e congrès des sociétés savantes s'ouvrira au ministère de l'instruction publique, rue de Grenelle, n° 110, le 11 juin 1889.

Les journées des mardi 11, mercredi 12, jeudi 13, et vendredi 14 juin seront consacrées aux travaux de ce congrès et, le samedi 15 juin, M. le ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts présidera la séance générale qui se tiendra dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

Le 17^e corps d'armée

M. l'intendant militaire Bonnaï, directeur du service de l'intendance du 18^e corps d'armée, est délégué pour inspecter en 1889 les septième arrondissement d'inspection générale du service de l'intendance.

Le 17^e corps fait partie de cet arrondissement.

Engagements dans les équipages de la flotte

Par décision du ministre de la marine en date du 13 avril, les engagements dans les corps des équipages de la flotte sont fermés pour les marins sans spécialité, ouvriers mécaniciens de toutes professions, charpentiers, voiliers, tailleurs, cordonniers, boulangers, tonneliers, maîtres d'hôtel, cuisiniers et musiciens.

Le Panama

L'assemblée des actionnaires du canal de Panama, représentant cent soixante-quatorze comités, a nommé le comité central de Paris; elle a décidé, en outre, la création de la Société civile chargée d'étudier la situation et de chercher des capitaux pour l'achèvement des travaux.

Les tireurs du Lot.

On écrit de Montauban, samedi 13 avril : Le lieutenant-colonel commandant le 132^e territorial, voulant encourager l'exercice du tir dans son régiment, avait décidé d'accorder des prix aux tireurs qui, dans les tirs individuels d'instruction, à Montech, ont obtenu les deux plus fortes sommes de points.

Ces prix consistaient en pendules sur lesquelles est gravée cette inscription : « 132^e régiment territorial. — 1^{er} (ou 2^e) prix de tir donné par le chef de corps, 1889. »

Le premier prix a été remporté par le sergent-fourrier Cadargué, Léon, d'Aynac, canton de Lacapelle-Marival (Lot).

Le deuxième prix a été décerné au soldat Ninninger, Joseph, de Gramat (Lot).

La monnaie de nickel.

On a distribué aux députés le rapport sur le projet de loi ayant pour objet la fabrication de monnaies de nickel de vingt, dix et cinq centimes

et le retrait des monnaies de bronze de dix et cinq centimes.

Le projet comporte une émission d'une valeur de 2 millions; ce chiffre a été fixé de manière à montrer que ce n'est qu'un essai pour mettre le public à même de manifester ses préférences ou son antipathie pour la monnaie de nickel.

L'opération doit se faire sur les bases suivantes : achat de 40,000 kilos de nickel à 800 francs les 100 kilos, soit en dépense 320,000 francs; en outre 2 francs par kilogramme de fabrication, soit 80,000; au total 400,000 fr.

En recette il y a la valeur des pièces ainsi fabriquées, c'est-à-dire 2 millions. Soit entre la recette et la dépense un bénéfice net de 1,600,000 francs.

La commission a adopté, comme nous l'avons dit dans son temps, pour ces nouvelles pièces : le poids de 4 grammes l'une, le diamètre de 20 millimètres, la forme polygonale à douze facettes pour la tranche, la tolérance de 5 millièmes; elle a adopté comme métal le nickel pur et décidé que le type serait arrêté par décret du gouvernement.

Nécrologie

Hier ont eu lieu les obsèques de M. Planaverne, ancien professeur de dessin au Lycée de Cahors, décédé dimanche dans sa 72^e année.

Foire de Cahors

La foire du 13 avril a été assez importante. Les divers marchés étaient assez bien garnis, et il s'est traité passablement d'affaires.

Bœufs ou vaches amenés, 500. Le cours des bœufs gras et des attelages a été à peu près le même qu'à la dernière foire.

Moutons ou brebis amenés, 1,460; cours ordinaire des derniers marchés; les agneaux gras étaient recherchés à un bon prix; 150 porcelets environ ont été amenés; le prix ordinaire a été de 25 à 35 fr. la pièce.

Halle au blé : en vente, 380 hectolitres; vendus, 335; prix moyen, 18 fr. 50 l'hectolitre.

Maïs : en vente, 180 hectolitres; vendus, 145; prix moyen, 10 fr. 75 l'hectolitre.

Pommes de terre : 109 hectolitres, vendus à raison de 2,50 à 3 fr. 25 les 80 litres.

Les volailles grasses se sont vendues de 65 à 75 centimes la livre, et les œufs de 45 à 50 centimes la douzaine.

FIGEAC

Tribunal correctionnel. — Dans sa dernière audience, le tribunal a condamné :

1^o Le nommé Q..., un ivrogne qui insulta les gendarmes dans l'exercice de leurs fonctions, à 25 francs d'amende;

2^o Le nommé C..., braconnier de profession, qui chassait en temps prohibé, à 100 francs d'amende.

— Lacam Urbain, 17 ans, a soustrait divers objets mobiliers au meunier de Lentillac. Il en est quitte pour 25 fr. d'amende.

— Delluc Victor, a dérobé du bois à Romiguière, de Fourmanhac, et battu Calmette, auquel il a mutilé un doigt en le mordant, parce qu'il le soupçonnait de l'avoir dénoncé. Après avoir coupé un bout du doigt de Calmette d'un coup de mâchoire, il a recraché le morceau en disant : « Té! l'as oqui! »

Convaincu des deux délits et après plaidoirie de M^e Pauliac, il est condamné à 50 fr. d'amende et aux dépens.

Arrestation

Le nommé B... s'était fait servir à déjeuner dans une auberge de notre ville; mais lorsque le quart d'heure de Rabelais eut sonné, il partit sans payer.

Sur une plainte déposée par l'aubergiste, B... fut arrêté. Il demanda un délai aux agents pour aller dans un endroit chercher des allumettes de contrebande avec lesquelles, disait-il, il ferait de l'argent pour désintéresser le plaignant.

Or, arrivés au lieu dit le *Bataillé*, il s'échappa et se jeta à l'eau. Il croyait se sauver à la nage, mais l'eau étant assez profonde en cet endroit il faillit se noyer. Il eut infailliblement péri sans le secours des agents, qui arrivèrent assez tôt pour le repêcher. Il fut ensuite conduit au poste.

GOURDON

Jeudi dernier, à 2 heures de l'après-midi, M. Savre, professeur départemental d'agriculture, a fait, dans la salle de la mairie de Gourdon, une conférence sur le traitement du Mildew. C'est à peine si une quinzaine de propriétaires étaient venus écouter le savant professeur.

Le sous-préfet, M. Duclou, assistait à la conférence.

Aussitôt après la conférence, des expériences pratiques de greffage sur vignes américaines ont eu lieu dans un champ situé aux abords du chemin de l'Eperon, près Gourdon, et mis gracieusement à la disposition de M. Savre par M. Dallet, instituteur en retraite.

La reconstitution de nos anciennes belles vignes quercyennes intéressant au plus haut point nos populations, il est regrettable que cette conférence ait eu lieu un jour de semaine, car un très grand nombre d'ouvriers ou de petits propriétaires, occupés à leurs travaux, n'ont pu aller profiter des leçons et des conseils de l'éminent conférencier.

LACAPPELE-MARIVAL

Un propriétaire de Bétille s'aperçut qu'on lui dérobait du bois de chauffage qu'il avait entassé à proximité de son domicile, sur la route de Rouqueyroux. Un voisin lui donna le conseil de percer les deux extrémités des bûches les plus élevées, de les garnir de poudre et de fermer hermétiquement le trou avec une cheville. Ce qui fut dit fut fait; et le lendemain, un aubergiste de Lacapelle, passant à proximité du bois, s'aperçut que la corde d'attache que soutenait son chargement avait lâché, et, pour remédier à cet inconvénient, il s'empara d'une des bûches en

question pour serrer la corde. Après le déchargement de la paille, la bûche, qui traînait entre les pieds, fut ramassée par quelqu'un de la maison qui s'empressa de la déposer sur les chenets.

Vers neuf heures du soir, alors que le feu se trouvait entouré de toute la famille et de quelques habitués de la maison, une explosion se fit entendre. On était sous le coup du premier choc, lorsqu'une deuxième explosion succéda à la première. Les marmites et ustensiles de cuisine furent renversés, et le patron fut couvert de cendres et de charbons ardents.

On espère que les brûlures qu'il a reçues ne seront pas graves.

SAINT-PANTALÉON

Par arrêté de M. le préfet, les électeurs de la commune de Saint-Pantaléon sont convoqués pour le dimanche 21 avril, à l'effet d'élire un conseiller municipal en remplacement de M. Lucien Vilas, dont l'élection a été annulée.

TARN

Le souterrain de Cantalose, près Salvagnac.

Le souterrain que M. Honoré Carlus vient de découvrir à Cantalose, a plus de 65 mètres de longueur. C'est donc un des plus beaux souterrains-refuges qui existe dans le département du Tarn. Mais ce qui le rend extrêmement intéressant, c'est le caveau funéraire qu'il renferme à son extrémité, à côté d'une grande salle dont l'architecture est gothique.

On pénètre dans ce caveau funéraire par une ouverture à plein cintre. C'est là que nous avons ramassé les débris de plusieurs squelettes, appartenant à des hommes et à des femmes. Chose curieuse, ces squelettes étaient repleyés comme ceux de l'âge de la pierre, de telle sorte que les jambes sont recourbées, les genoux en avant, par-dessus les avant-bras, tandis que la colonne vertébrale et les côtes se sont affaissées sur elles-mêmes.

Nous savons que des cercueils cubiques en pierre comme ceux de la Suisse, d'Irlande, du Pays de Galles et de Suède, n'ayant environ que deux pieds carrés de vide, contenaient des squelettes d'hommes et de femmes entiers, mais repleyés.

En outre, Diodore de Sicile rapporte que les Troglodytes, peuple pasteur d'Ethiopie, passaient la tête de leurs morts entre les jambes, et les liaient dans cette posture avec des branches d'aubépine, qu'ensuite ils leur jetaient des pierres en riant, jusqu'à ce qu'ils fussent entièrement convertis. (*Lib IV. chap. 3, édition de Lyon, 1599.*)

Cette attitude ne peut parvenir d'un simple caprice. Nous pensons avec M. Troyon, le célèbre antiquaire de la Suisse, que l'attitude donnée à ces morts, n'était autre que celle du *fœtus dans le sein de la mère.*

Le même fait reproduit aussi au Pérou et en des lieux divers devait avoir une signification.

Après avoir fait déblayer des salles et des galeries, nous publierons un travail très étendu sur cette habitation troglodytique si curieuse et qui apporte à la science des faits nouveaux.

Nous engageons les personnes qui voudraient visiter ce souterrain-refuge de se faire accompagner par M. Carlus; car, outre qu'il faut y rentrer en rampant dans la boue et dans l'eau, il est dangereux d'y pénétrer sans guide; l'imprudent pourrait payer cher sa témérité, car la défense a semé des obstacles dans ces galeries souterraines.

Salvagnac, 8 avril 1889.

Alfred CARAVEN-CACHIN,
Lauréat de l'Institut de France.

Un Monsieur offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, darts, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de poitrine et de l'estomac, un moyen infaillible à la portée de tous, de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. Vincent, 15, rue Trèss-Clôtres, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Variétés

Les Monuments primitifs du Quercy

ET LES PEUPLES QUI LES ONT ÉLEVÉS

(Suite)

Lorsqu'on étudie les tumulus attentivement, on remarque certains signes qui font reconnaître, presque avec certitude, ceux qui recouvrent des tombeaux. Les tumulus-tombeaux sont entourés, soit à la base, soit à une hauteur, qui n'a rien de fixe, d'une ou de plusieurs lignes circulaires de blocs de pierres plus ou moins volumineux, qui font saillie sur la surface de l'éminence. L'ordre avec lequel ces blocs ont été intentionnellement disposés, dénote une pratique, une croyance dont le cercle est le symbole.

Bien que l'époque pendant laquelle les tumulus ont été élevés appartienne à l'âge des métaux et, par suite, aux temps historiques, nous ne savons rien ou bien peu de chose sur ces monuments. Nous ignorons leur origine; le temps auquel ils remontent est peu connu; nous ne sommes pas mieux fixés sur la population qui y repose. Pour les tumulus, comme pour les dolmens, nous en sommes réduits à interroger le mobilier funéraire qu'ils recèlent et à nous inspirer surtout du mode d'ensevelissement qui sollicite toute notre attention. C'est là tout ce qu'il nous est donné

de consulter pour reconstituer l'histoire de ce peuple.

Sous les dolmens, de même que sous les tumulus, nous verrons que l'ensevelissement des corps est général; mais la position donnée aux corps et les rites funéraires suivis, diffèrent totalement. Aussi ces circonstances, importantes à constater, méritent-elles d'être étudiées avec soin, au point de vue ethnique surtout.

Avec les dolmens finit l'âge de la pierre polie; les objets de parure ou de distinction, les armes en pierre disparaissent pour toujours. L'homme a fait la précieuse conquête des métaux, du bronze d'abord, du fer ensuite. Cette inappréciable découverte ne semble pas avoir été faite dans nos contrées; les métaux ont été connus assez tard dans le Quercy. Tout porte à croire que les premiers bronzes y ont été introduits par le commerce; le fer y a été importé par un peuple conquérant, plus avancé dans les arts que celui qui l'avait précédé dans l'occident, mais avec lequel il avait probablement une commune origine.

Il est difficile de s'expliquer, d'une façon satisfaisante, les progrès accomplis dans l'industrie du bronze. Nous avons vu que les premiers spécimens de ce métal que l'on trouve dans les dolmens, ont un caractère tout à fait rudimentaire et primitif; leurs formes ont les plus grands rapports de ressemblance avec les armes et les parures des âges précédents.

Dans les tumulus, nous allons trouver le bronze dans toute sa perfection, sans qu'il soit permis de saisir la transition qui s'opère dans l'évolution à laquelle tout progrès est soumis. Quant au fer, nous le rencontrons aussi dans les tumulus pour la première fois, sous forme de lames d'épées ou de bracelets fabriqués de toutes pièces, sans qu'on puisse constater aucune trace de façonnement de sa préparation.

A l'époque des tumulus, il n'y a pas eu d'âge de bronze distinct de celui du fer dans notre province. Le bronze et le fer existent réunis ou séparés dans des monuments identiques; dans l'un et dans l'autre cas, les sépultures accusent les mêmes pratiques, les mêmes croyances et, par conséquent, un même peuple.

Nous avons dit que la position des corps dans les tumulus est un fait à constater, d'une importance capitale sous le rapport ethnique; elle démontre mieux, selon nous, que ne pourraient le faire les plus habiles théories, que nous nous trouvons en présence d'une nouvelle population toute différente de celle des dolmens.

M. Delpon, le seul archéologue qui se soit occupé des monuments primitifs du Quercy, rapporte, dans sa *Statistique du Lot*, que, dans tous les tumulus qu'il a fait ouvrir et dans lesquels il a constaté le bronze ou le fer, il a reconnu que les squelettes avaient toujours la face tournée vers le sol, que les bras formaient un angle droit avec le corps et que les os des jambes étaient aussi très écartés.

Nos constatations, à cet égard, ont confirmé de tous points celles faites par M. Delpon. Dans les sépultures des tumulus qui contiennent le bronze ou le fer, la position des corps est absolument la même.

Nous ne pouvons que reconnaître dans la population armée du bronze et du fer, dont nous retrouvons les squelettes la face appuyée sur le sol, les bras et les jambes écartés du corps, comme pour étendre et embrasser la terre, ces fiers Gaulois qui, suivant la tradition conservée par les Druides, se disaient descendants de Pluton, d'après ce que rapporte César dans ses *Commentaires*, et qui, pour cette raison, comptaient le temps par nuits et non par jours.

(A suivre.)

CASTAGNÉ.

(Extrait du Bulletin de la Société des Etudes.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES DE PAQUES

Extension de la durée de validité des Billets aller et retour

A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans étendra la durée de validité de ses billets d'Aller et Retour de la manière suivante :

1^o Les billets aller et retour, réduits de 25 % sur le prix ordinaire des places, qui seront délivrés pendant la période du mercredi 17 avril inclus au dimanche 28 inclus, seront valables pour le retour jusqu'au 30 avril inclus. (Tarif A n° 9);

2^o Les billets dits de Bains de Mer, qui ne sont habituellement délivrés qu'à partir du 1^{er} mai pour les stations balnéaires de Pornichet, Le Poulignen, Batz, le Croisic et Guérande, seront mis à la disposition du public pendant la période du 17 au 28 avril, ces deux jours inclus, et seront également valables pour le retour jusqu'au 30 dudit mois inclus. (Tarif commun A n° 16 Orléans et G V 100 bis Ouest).

BOURSE. — Cours du 15 avril 1889.

3 0/0.....	86 85
3 0/0 amortissable (nouveau).....	89 50
4 1/2 0/0 1883.....	103 40
Actions Orléans.....	1,368 00
Actions Lyon.....	1,392 50
Action Panama.....	54 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	419 75
Obligations Lombardes.....	314 00
Obligations Saragosse.....	372 50
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	93 40

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Avis important. — En vue de donner plus de facilités aux populations desservies par ses gares situées au delà de six cents kilomètres de Paris et réciproquement, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans a soumis à l'administration supérieure, qui vient de l'homologuer, une proposition ayant pour objet de modifier l'échelle actuelle indiquée dans le § 1er de son tarif spécial A numéro 9, pour la durée de validité des billets aller et retour réduits de 25 0/0...

A dater du 25 mars 1889, la durée de ces billets, qui était fixée à six jours pour les distances au delà de cinq cents kilomètres, est étendue ainsi qu'il suit pour les gares ou stations distantes de Paris :

De 601 à 700 kilomètres, sept jours ; au lieu de six jours, aller et retour compris.

Ces dispositions intéressent tout particulièrement les voyageurs partant des gares comprises entre :

- Cahors et Caussade, Cahors et Toirac, Caussade et Gaillac, Tessonnières et Marsac, Lexos et Bruniquel, Saint-Martin-de-Bouillac, Decazeville et Rozet,

Bagnac et Lioran, qui se trouvent bénéficier d'un délai de sept jours, au lieu de six.

Enfin, les voyageurs partant des stations de Réalville à Montauban, de Montriconx à Montauban, de l'Isle-d'Albi à Toulouse, de Murat à Arvant et de la gare d'Albi auront droit à un délai de huit jours.

Voyages circulaires. — Excursions en Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1er Itinéraire. — 1re Classe 95 francs. — 2e Classe 70 francs. — Durée : 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces Billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 30 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2e Itinéraire. — 1re Classe 60 francs. — 2e Classe 45 francs. — Durée : 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à tous les gares du réseau d'Orléans des Billets aller et retour réduits de 25 % pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, à la gare d'Austerlitz et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées.

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées et des Bords du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants : Premier itinéraire : 1re classe 225 fr. — 2e classe 170 fr.

Durée de validité : 45 jours.

Deuxième, troisième et quatrième itinéraires : 1re classe 180 fr. — 2e classe 135 fr.

Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être augmentée, moyennant supplément, d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toutes gares des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re et 2e classes sont délivrés à toutes les stations des réseaux d'Orléans et de l'Etat avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Pour Arcachon, Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Bearn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes 25 %
— 4 — 30 %
— 5 — 35 %
— 6 — et plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des Billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet de Famille.

Les irritations de poitrine, les rhumes, catarrhes, bronchites, sont efficacement combattus par le SIROP ET LA PATE DE SEVE DE PIN MARITIME DE LAGASSE, préparés avec la sève fraîche recueillie dans les Landes au moment où le pin maritime est dans toute sa vigueur.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

Bibliographie

Le succès du Dictionnaire de Médecine et de Thérapeutique des Drs BOUCHUT et DESPRES, dont nous avons annoncé la mise en vente par séries à 1 fr., s'affirme. Les quatre premières séries parues dans le mois de Mars ont montré aux souscripteurs les services que peut leur rendre l'ouvrage des deux savants professeurs de la Faculté de Médecine de Paris.

C'est que, tout en étant admirablement au courant de la science, le Dictionnaire Bouchut et Despres a su rester essentiellement pratique et facile à consulter, même pour les personnes étrangères à la médecine. Les pères de famille trouveront dans sa lecture d'utiles préceptes d'hygiène; ils apprendront à ne pas désespérer des maladies les plus terribles, et se dépourront des préjugés qui ne sont que trop répandus dans les classes les plus éclairées.

1re série : 25 c. et 25 séries à 1 fr., chez l'éditeur Félix Alcan à Paris, et chez tous les libraires.

Bégaiement-Zéaiement.

M. le Docteur Chervin, directeur de l'Institut des Bègues de Paris, ouvrira à Toulouse, Hôtel du Midi, le lundi 13 Mai, son cours annuel pour la cure de tous les défauts de prononciation. Pour tous renseignements, s'adresser à Paris, 82, Avenue Victor Hugo.

Indice Certain.

Quand votre langue est couverte d'un enduit muqueux, blanchâtre ou jaunâtre, quand vous ressentez une chaleur brûlante à l'estomac, ayez aussitôt recours aux PILULES GIEQUEL; elles dégageront l'estomac et les intestins de la bile et des glaires qui les tapissent. Elles vous éviteront maux de tête, étourdissements, névralgies, migraines. Très efficaces aussi contre les maladies du cœur, du foie, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les Pharmacies vous trouverez les PILULES GIEQUEL, à 1 fr. 50 la boîte.

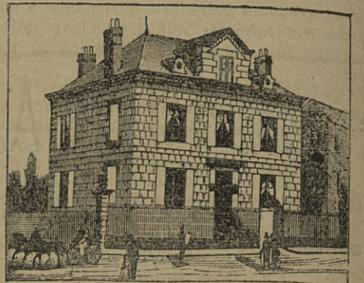
Beaucoup de jeunes gens sont étonnés de voir que les capsules de Santal du commerce ne donnent pas les mêmes résultats que celles de Midy. L'explication en est facile: le commerce vend sous le nom d'essence de santal des produits provenant de toutes variétés de bois de Santal, souvent vieux et altérés. M. Midy, au contraire, emploie exclusivement le Santal frais de Mysore, dont il a distillé cette année un million de kilogrammes. Cette essence fine, suave et pure, ne fatigue jamais l'estomac et guérit en 48 heures les affections qui exigeaient des semaines et des mois de traitement avec le copahu, le cubèbe ou les injections. Comme garantie, chaque capsule porte le nom Midy.

La statistique des médicaments employés dans les hôpitaux de Paris constate l'efficacité du traitement par le santal, si largement popularisé par M. Midy. En effet, la consommation du copahu et du cubèbe dans ces établissements, a diminué de plus de moitié tandis que celle de l'essence de Santal est en grande augmentation. Le Santal frais de Mysore que distille et emploie exclusivement M. Midy est celui qui produit les résultats les plus rapides; aussi faut-il exiger sur chaque capsule le nom de Midy.

AUDOUARD

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE DE FRANCE ET DE LA SOCIÉTÉ D'ODONTOLOGIE DE PARIS CHIRURGIEN-DENTISTE des principaux Établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

16, rue du Maréchal Brune, 16 A BRIVE



DENTS ET DENTIERS PERFECTIONNÉS

(Les meilleurs Systèmes Français, Anglais et Américains) POSÉS sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis).

Facilité de Paiement ANESTHÉSIE LOCALE permettant d'opérer sans douleur.

GUÉRISON des maladies des dents et des gencives.

TRAITEMENT des dents déchaussées et chancelantes, aurifications, plombages, métallisations, obturations siliceuses imitant l'émail des dents, redressements et toutes les opérations relatives à l'art dentaire.

M. AUDOUARD obtient un véritable succès dans le traitement des anomalies de position des dents permanentes; jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, il parvient à rendre régulières les dents les plus difformes.

ELIXIR et POUDRE DENTIFRICE ALCALINE au Quinquina, pour blanchir et fortifier l'émail des dents et raffermir les gencives, ordonnés depuis longtemps par un grand nombre de médecins. Ces dentifrices, traités particulièrement pour combattre certaines affections climatologiques, sont préparés avec un soin minutieux et doivent, au choix des substances qui les composent, les propriétés hygiéniques que chacun se plaît à leur reconnaître.

L'Elixir, la bouteille de 75, 15 fr. La Poudre, la boîte, 5 et 10 fr. EXPÉDITION FRANCO

Depuis douze ans que M. AUDOUARD habite Brive, sa clientèle s'est accrue dans de telles proportions qu'il a dû agrandir considérablement son installation pour pouvoir la satisfaire. Il a transféré son Cabinet rue du Maréchal Brune, n° 16; deuxième entrée rue Louis Latrade, plusieurs salons d'attente.

Visible tous les jours, de 9 à 11 h. du matin, et de 1 à 5 heures du soir.

(DIMANCHES ET FÊTES EXCEPTÉS)

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, de vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD, BRIVE

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Table of train schedules for various routes including Cahors to Libos, Cahors to Montauban, Cahors to Capdenac, and Capdenac to Cahors. Columns show routes, classes, and prices.

Etablissement Hydrothérapique

DES ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M. Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.

Advertisement for B. DOUCÈDE, Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté. Includes a circular logo and 'EXPOSITION CAHORS 1881'.

Advertisement for GUÉRISON CERTAINE et RADICALE des Affections de la Peau, listing DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc., and ULCÈRES VARIEUX.

Advertisement for VICHY, featuring 'PASTILLES DIGESTIVES' and 'SELS de VICHY pour BAINS'.

PÉPINIÈRE de Vignes Américaines et Franco-Américaines

Racines et boutures de premier choix PLANTS GREFFÉS SOUDÉS Sarments français triés et garantis indemnes de Mildiou, pour les greffages PRIX TRÈS MODÉRÉS

Advertisement for M. Victor COMBES, Vignes américaines, Grand quantité de Boutures, de Racines et de plants greffés soudés, à des prix très réduits. ENVOI FRANCO DU PRIX-COURANT SUR DEMANDE.